

Aux Membres de l'Association Supméca

Objet : présentation des projets de Règlement Intérieur et Statuts

Cher(e) camarade,

Cette année notre Association organise deux Assemblées Générales. Pour en faciliter l'organisation, elles auront lieu le même jour, soit le **samedi 18 mars 2017**.

Au cours de ces Assemblées, deux projets majeurs pour notre Association seront présentés et soumis à validation par vote : la mise en place d'un Règlement Intérieur et la modification de nos Statuts.

Les Statuts étant le pilier de notre Association, nous avons souhaité faire l'Assemblée Générale Extraordinaire en fin de matinée afin d'avoir suffisamment de temps disponible pour présenter notre projet.

Ce courrier a pour objectif de vous expliciter ce qui a motivé le Conseil d'Administration à réaliser ces deux projets et à vous en expliquer le contenu.

La mise en place d'un Règlement Intérieur et la modification des Statuts ont été initiées au début de l'exercice 2016 afin de faire évoluer notre association dans la continuité de ce qui a été fait il y a 5 ans. Ces deux projets ont été conduits par trois membres de notre Association. Les deux projets ont été validés par le Conseil d'Administration du 19 janvier 2017.

Les objectifs de ce chantier sont :

- Mettre en place un Règlement Intérieur, pour expliciter le mode de fonctionnement interne de l'Association.
- Mettre à jour nos Statuts, pour :
 - Recentrer notre Association sur Supméca,
 - Changer de nom, pour clarifier notre identité,
 - o Simplifier les Statuts, pour gagner en agilité,

Le **Règlement Intérieur** est un document qui a pour objet de formaliser le mode de fonctionnement interne de notre Association. Il rassemble les pratiques issues du retour d'expérience de ces 15 dernières années, pratiques que nous appliquons déjà au sein du Conseil d'Administration.

Il permet également de retranscrire certaines règles, déjà en application depuis des années, sur des sujets importants: les règles d'éthiques, le respect de la confidentialité, le fonctionnement des groupes, ... Enfin, Il introduit la notion de « membre retardataire », donnant plus de souplesse aux membres cotisants dans le renouvellement de leurs cotisations.

Le Règlement Intérieur est donc un document très fonctionnel, qui permettra à chacun de mieux comprendre le fonctionnement de l'Association.

La modification des **Statuts**, présentée et soumise au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire, a été réalisée dans un objectif de clarification et de simplification.

Cette évolution a pour objet de recentrer les activités de notre Association sur la communauté issue de notre école : les diplômés Cesti & Supméca, les diplômés Supméca-GI et les diplômés ISMCM, ce qui est la vocation première de notre Association.

Parmi les modifications, les principales portent sur les sujets suivants :

- Le nom actuel de notre Association amène beaucoup de confusions avec les autres associations de l'école et l'école elle-même, que ce soit auprès des industriels ou des instances administratives. Celui-ci n'est plus adapté et c'est donc dans ce contexte que le Conseil d'Administration propose le nom de « Supméca Alumni », dont les termes sont plus compréhensibles auprès des recruteurs, des RH et autres instances.
- Afin de gagner en clarté, la terminologie « membre » / « ancien » a été mise à jour : un membre est, défini comme un ancien élève à jour de sa cotisation.
- Afin de gagner en souplesse, le Conseil d'Administration passe de 24 à 18 membres. Avec le temps, cette diminution nous parait plus efficace, notamment pour la logistique. Elle permet aussi de faire appel plus facilement aux anciens élèves, pour des actions plus ponctuelles. Du fait de cette diminution, la répartition des sièges au Conseil d'Administration a été modifiée; cette répartition tient compte des origines de diplômes des anciens élèves et des diplômes actuellement délivrés.
- Suite à la création d'un Règlement Intérieur, tous les articles des Statuts qui décrivaient le fonctionnement de l'Association ont été transférés dans le Règlement Intérieur. Ce transfert aura aussi l'avantage de valider plus facilement les futures modifications du fonctionnement de l'Association, cette validation nécessitant uniquement l'accord d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Enfin, plusieurs articles ont été légèrement modifiés afin de clarifier leur lecture, sans en changer le fond.

Vous trouverez, ci-joint, les convocations, les ordres du jour et les pouvoirs pour les Assemblées Générales. Les projets de Règlement Intérieur et de Statuts sont consultables directement en première page du site de l'Association : www.supmeca.com (ils n'ont pas été envoyés par courrier postal à des fins d'économie et de respect de l'environnement).

J'espère sincèrement vous retrouver lors des Assemblées Générales 2017 et que vous nous accorderez votre confiance sur les projets présentés.

Christophe SANGLIER Président de l'Association